

COMMUNE DE TREY
Municipalité

**Au Conseil Général
de Trey**
par son président,
M. Roland Rossat

Rapport de la Municipalité
sur les comptes et la gestion
pour l'année 2015

Trey, le 23 mai 2016

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Généraux,

La Municipalité a adopté les comptes de l'année 2015 dans sa séance du 9 mai 2016, ainsi que le rapport de gestion le 23 mai 2016; elle a l'avantage de vous les transmettre.

La Municipalité vous remercie de l'attention que vous voudrez bien porter à ce rapport.

Généralités

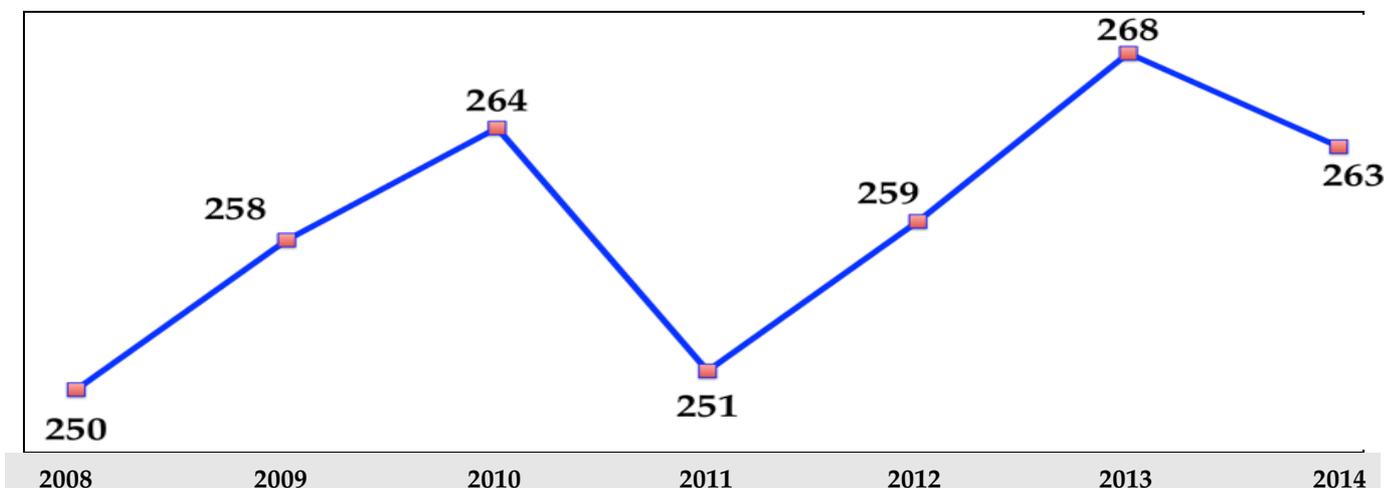
La Municipalité a tenu ses séances les lundis soir à 18h30, en principe une fois par semaine.

Elle a assisté à de nombreuses assemblées réunissant les communes sur les plans communal et cantonal et au sein des associations régionales.

Elle a déposé sur le bureau du Conseil Général les statuts de l'Association des communes de Broye-Vully relatifs à l'organisation de la Protection civile, le préavis de la vente de la zone de Malafin, le préavis relatif aux comptes 2014 et le rapport de gestion s'y rapportant, l'arrêté d'imposition 2016, la fixation des indemnités pour la législature 2016-2021 et le préavis du budget de l'année 2015.

Au 31 décembre 2015, la population de notre Commune se chiffrait à 257 habitants; 231 Suisses et 26 étrangers résidaient à cette date-là sur notre territoire.

La population de notre commune oscille entre 250 et 270 habitants : ceci est dû aux arrivées et aux départs dans les unités locatives existantes; ce phénomène de fluctuations ne se limite pas à la fin de l'année, mais est courant. Le graphique suivant fait état de la situation au 31 décembre des dernières années :



Résultats de l'exercice 2015

Le budget pour 2015 présenté par la Municipalité et adopté par le Conseil général le 3 décembre 2014 prévoyait un excédent de charges de CHF 69'070.— A la clôture de l'exercice de 2015, on note un excédent de revenus de CHF 10'524.23 après avoir procédé à un amortissement extraordinaire de CHF 65'000.—.

Comptes de fonctionnement de la Commune de Trey en 2015

	Charges	Revenus	Résultats
1. Administration générale	95'754.71	965.45	-94'789.26
2. Finances	165'370.26	813'353.53	647'983.27
3. Domaines et bâtiments	149'602.69	84'646.40	-64'956.29
4. Travaux	221'788.47	103'096.75	-118'691.72
5. Instruction publique	120'805.—	1'980.—	-118'825.—
6. Police	42'355.50	6'158.—	-36'197.50
7. Sécurité sociale	172'163.30	1'797.15	-170'366.15
8. Services industriels	68'924.62	35'291.50	-33'633.125
Totaux	1'036'764.55	1'047'288.78	10'524.23

L'excédent de revenus, qui se monte donc à CHF 10'524.23, va être porté en augmentation du capital (compte 9290).

1 Administration générale

Ce chapitre fait état de peu de différences entre les montants budgétés et ceux qui ont été comptabilisés; citons en particulier :

- le compte 11.300, *Rétribution de la Municipalité* : CHF 5'750.95
- le compte 11.301, *Traitement du personnel* : CHF 22'486.37
- le compte 11.310.1, *Imprimés, fournitures de bureau* : CHF 5'893.20, dont CHF 4'303.95 pour des acquisitions de licences informatique et la formation correspondante;
- le compte 11.317, *Réceptions et manifestations* : CHF 6'562.95;
- le compte 11.318.3, *Permis de construire* présente deux factures :
 - CHF 1'450.— : contrôle de projets de construction par un bureau technique;
 - CHF 1'448.75 : étude en vue de la vente du quartier de Malafin;
- le compte 11.318.5, *Honoraires et frais d'études* concerne les honoraires de la fiduciaire : CHF 2'500.—.

Notons encore que la *ristourne versée au canton pour les transports publics* (compte 11.351.2) coûte CHF 6'103.85.

2 Finances

Aux recettes, nous relevons dans les rubriques « impôts » et « taxes », les points suivants :

- au chapitre des impôts sur les personnes physiques, les montants des rentrées fiscales des impôts sur le revenu et la fortune se distribuent ainsi :

Personnes physiques		Comptes 2014	Budget 2015	Comptes 2015
Impôts	sur le revenu	416'173.60	380'000.—	418'576.41
	sur la fortune	46'367.92	35'000.—	51'056.23
Total		462'541.52	415'000.—	469'632.64

Principaux revenus d'impôts extraordinaires en 2015 :

Compte	Nature du produit	Différence par rapport au budget
21.400.1	Impôt sur le revenu (personnes physiques)	38'576.41
21.400.2	Impôt sur la fortune (personnes physiques)	16'056.23
21.401.1	Impôt sur le bénéfice net	22'322.40
21.404	Droits de mutations	20'559.80
21.409	Impôt récupéré après défalcation	2'196.20
21.441	Gains immobiliers	19'130.—
21.441.1	Impôts sur les frontaliers	9'533.40
	Total	128'374.44

- Les revenus liés aux transactions immobilières (en caractères gras dans le tableau précédent) se montent à **CHF 62'012.20**.

Les amortissements du patrimoine administratif de 2015 se répartissent comme suit :

Compte	Intitulé	Amortissement	Solde au 31.12
9141	STEP	4'000.—	31'518.30
9141.1	Service des eaux (potables)	16'000.—	6'379.25
9141.2	Réseau d'égouts	15'000.—	281'993.90
9141.5	Eclairage public	1'500.—	28'486.15
9141.7	Réfection de la route	52'000.—	997'238.57
9143.1	Bâtiment communal*	95'000.—	184'287.60
9144.1	Pré de Prin	7'000.—	51'131.85
	Total :	199'500.—	1'581'035.62

*) Un amortissement extraordinaire de CHF 65'000.— a été effectué dans le compte 9143.1, *Bâtiment communal*.

Le montant des prêts hypothécaires se montait au 31 décembre à CHF 1'522'000.— (contre CHF 1'934'000.— au 31 décembre 2014); cela représente un endettement de CHF 5'922.20 par habitant au 31 décembre 2015. Ils se répartissent ainsi :

- hypothèques regroupées (cpte 9220.2) : CHF 470'000.— au 31.12.2014 : CHF 570'000.—
- hypothèques réfection route : (cpte 9220.3 à 7) CHF 1'052'000.— au 31.12.2014 : CHF 1'364'000.—
Sous cette dernière rubrique, nous avons procédé au remboursement de l'hypothèque BCV n° 5262.62.21 (compte n° 9220.6) : CHF 260'000.—.

Pour mémoire, rappelons que le plafond d'endettement a été fixé à CHF 2'441'876.—; ce montant correspondait au montant de la dette hypothécaire en décembre 2011.

Durant l'exercice, nous avons payé les intérêts bancaires pour :

- les hypothèques regroupées (compte 9220.2) : CHF 9'378.73;
- les hypothèques réfection route (comptes 9220.3 à 9920.7) CHF 32'517.29.

Conformément au budget, nous avons reçu la somme nette de CHF 94'708.— du fonds de péréquation. Cependant, nous avons versé CHF 37'401.— pour rattrapage de l'année 2014.

Rappelons au passage que le fonds de péréquation, alimenté par les versements des communes vaudoises dans un « pot » commun, permet de diminuer quelque peu les disparités entre ces dernières.

Quant au compte *Rétribution pour usage du sol* (0.7 centime par kWh), faisant précédemment partie du chapitre 1, il a été déplacé dans le chapitre 2 sous le compte n° 22.436; cette indemnité se monte à CHF : 7'158.90.

Enfin, l'Administration cantonale des impôts (ACI) nous a alloué une subvention de CHF 1'700.— pour l'automatisation des transferts d'information (compte 22.441, *Recettes cantonales*); il s'agit, en quelque sorte, d'une « indemnisation » pour l'acquisition par les communes d'un logiciel de transferts de données permettant l'établissement des cartes d'identité (cf. supra, commentaire compte 11.310.1, *Imprimés, fournitures de bureau*).

3 Domaines et bâtiments

31. Terrains

La Commune de Trey loue ses terrains agricoles pour la somme de CHF 22'108.40 par an (compte 31.423, *Location des terrains*).

Nous recevons une indemnité de CHF 3'911.— par année pour l'antenne de télécommunications qui a été érigée à proximité du stand de tir. (compte 31.423.1, *Location antenne*).

32. Forêts

Nous avons adhéré au Groupement forestier Payerne-Avenches-Vully; les coûts, soit CHF 13'332.— (CHF 17'000.— au budget), correspondent à l'*entretien de nos forêts* (compte 32.314).

La facture des prestations du garde-forestier est prise en charge par le Groupement forestier.

35. Bâtiments communaux

Au bâtiment communal.

- Dans le compte 351.311, *Achat de mat.*, l'acquisition d'une machine à sécher est comptabilisé à hauteur de CHF 2'464.20 (CHF 500.— au budget).
- Compte 351.314, *Entretien* : le budget allouait une somme de CHF 10'000.—; nous avons dépensé CHF 5'627.25 pour honorer essentiellement des factures liées à l'entretien du bâtiment; citons entre autres :
 - entretien du chauffage : CHF 1'433.30
 - peinture dans le studio : CHF 1'105.85

L'ensemble des locations du bâtiment communal (1 x 4 1/2 pièces, 2 x 3 1/2 pièces, un loft et un studio, comptes 351.427.2 à 351.427.6) ont rapporté CHF 54'525.—; la location de la salle communale (compte 351.427.7) à des privés a amené CHF 1'102.— de recettes (CHF 1'000.— au budget).

Rappelons que l'amortissement administratif du bâtiment communal se monte à CHF 30'000.—. Cependant, un amortissement extraordinaire de CHF 65'000.— a été consenti.

Au **temple**, les charges atteignent CHF 4'407.90; elles concernent les dépenses courantes (électricité, entretien et assurances, comptes du chapitre 353). A noter que l'entretien et la réparation du système de sonneries des cloches a coûté CHF 1'803.90 (compte 353.314, *Entretien et frais du temple*).

Au **stand de tir**, l'entier des dépenses (CHF 141.50) concerne les primes d'assurances (compte 356.318.6, *Assurances*).

Quant aux **hangars des pompiers**, ils rapportent CHF 1'500.— (compte 355.452, *Hangar pompiers, location*) pour le loyer de la loge des pompiers de Trey contre CHF 214.75 de charges.

4 Travaux

43. Routes

L'essentiel des dépenses se résume dans les postes suivants :

- *Eclairage public, électricité* (compte 43.312) : CHF 4'374.70 dont CHF 1'000.55 ont été dépensés pour la maintenance du réseau;
- *Déneigement* (compte 43.313.3) : CHF 5'304.55 contre CHF 2'752.05 en 2014;
- *Entretien du réseau routier* (compte 43.314.1) : CHF 465.— (CHF 10'000.— au budget...);
- *Canalisation* (compte 43.316) : néant (CHF 10'000.— au budget);
- *Entretien éclairage public* (compte 43.314.2) : le remplacement des têtes de réverbères, qui a coûté CHF 12'843.35, avait été budgété dans l'exercice 2016; ce montant a finalement été imputé dans l'année 2015.

Deux amortissements administratifs ont été effectués via :

- le compte 43.331.1, *Amortissement éclairage public* : CHF 1'500.—;
- le compte 43.331.3, *Amortissement Route* : CHF 52'000.—.

44. Parcs, promenades, cimetière

L'entretien des espaces verts et du cimetière (comptes 44.301, *Traitement du personnel*) a coûté CHF 621.— (CHF 1'000.— au budget). Quant aux CHF 660.20 imputés dans le compte 44.314.1, *Entretien parcs - cimetière*, ils concernent essentiellement l'annonce dans les journaux de la désaffectation du cimetière.

45. Ordures ménagères et décharge

Le 1^{er} janvier 2013, la nouvelle loi cantonale sur les déchets est entrée en application : elle prévoit que l'ensemble des coûts liés à l'élimination des déchets ménagers et valorisables doit être couvert par les taxes. Le montant lié aux *Frais de ramassage* (compte 45.318.8) est proche de ce qui avait été budgété : CHF 14'272.50 contre CHF 15'000.—.

L'élimination des produits carnés (rubrique 45.352, *Four d'incinération*), a coûté CHF 4'101.10; CHF 4'128.30 ont été facturés aux usagers (compte 45.435, *Rbt de privés*).

Le Centre de collecte de sous-produits animaux (CCSPA) a rétrocédé la mise de fonds à ses communes-membres; pour Trey, ce sont CHF 4'048.— qui nous ont été versés (compte 45.452, *Rbt Mise de Fonds*).

La vente de sacs officiels (compte 45.436.1), au greffe municipal, a « rapporté » CHF 985.—.

La commune de Payerne nous a rétrocédé CHF 3'857.05 sur le décompte 2014 (compte 45.452.1, *Collecte des déchets : décompte année précédente*).

Pour équilibrer le résultat de ce chapitre, CHF 5'937.05 ont été versés dans le compte 9280.45, *Fonds affecté ordures ménagères*; le solde de ce dernier s'élève donc à CHF 5'937.05.

CHF 13'090.— ont été versés par les usagers de ce service dans le compte 45.436, *Participation taxe de base*.

46. Réseau d'égouts, d'épuration

Au compte 461.314.1, l'*Entretien de la STEP* a coûté CHF 6'546.60; il s'agit essentiellement de la consommation d'eau (CHF 1'379.—) et des prestations de notre conseiller technique de l'exploitant, qui coûtent CHF 4'000.— par an (sans TVA).

Nous avons livré 200 m³ de boues à la STEP de Payerne qui s'est chargée de les déshydrater, de les transporter à la SAIDEF pour incinération; coût total de l'opération : CHF 9'407.20 (compte 461.318.8, *Déshydratation et incinération boues*); quant au transport de ces boues, il a coûté CHF 2'592.— (compte 461.318.4, *Transports des déchets*).

La Direction générale de l'environnement (DGE) nous facture CHF 1'200.— pour participation aux *frais d'analyses* mensuels (compte 461.318.5).

La Commune de Torny participe aux frais d'exploitation (compte 461.452, *Particip. commune de Middel*) à hauteur de CHF 33'809.80 sur la base de la population « raccordée » de Middel et de Torny-le-Petit (375 sur 619, soit 60.6 %); quant aux usagers de notre commune, ils ont payé CHF 26'212.80 (compte 461.434.2, *Taxe d'expl. épuration*).

CHF 17'000.— ont été versés sur le compte 9280.465, *Réserve affectée épuration*; cette réserve se monte à CHF 43'000.—. Elle servira au remplacement d'installations électromécaniques dans le futur.

L'amortissement administratif se monte, quant à lui, à CHF 4'000.— (compte 461.331, *Amortissement*).

Au chapitre de l'*entretien des égouts* (compte 462.314.1), relevons :

- la réparation d'une pompe dans une station de pompage : CHF 1'844.55;
- divers curages (nettoyage des canalisations d'eaux usées) : CHF 2'988.25.

L'amortissement administratif (compte 462.331, *Amortissement*) se chiffre à CHF 15'000.—.

Enfin, la *taxe d'égouts* (compte 462.434.2), due par les usagers, se monte à CHF 16'965.80.

47. Cours d'eau et digues

Ce chapitre ne fait état d'aucune écriture alors que CHF 2'400.— de charges avaient été budgétés.

5 Instruction et cultes

Les dépenses liées à l'école se montent à CHF 120'805.— contre CHF 93'161.20 en 2014 (comptes du chapitre 5). A noter que l'ASIPE nous rétrocède CHF 1'980.— pour les jetons de présences dans ses différents Conseils (compte 50.436, *ASIPE solde année précédente*).

6 Police

61. Corps de police

La Commune a honoré une facture de CHF 19'673.— en faveur des corps de police dans le cadre de la *Réforme policière* (compte 61.351) et a versé CHF 3'838.— au même destinataire pour

rattrapage de l'année 2014. Ces montants sont établis sur la base de la péréquation intercommunale.

62. Contrôle des habitants

Dans ce chapitre, relevons que cet office a prélevé des émoluments pour un montant de CHF 1'840.— (compte 62.431, *Emoluments*) alors que le Service de la population (SPOP) a facturé CHF 816.35 (compte 62.309, *SPOP*) pour l'établissement des papiers (cartes d'identité, permis, etc.).

64. Service des inhumations

CHF 1'978.— ont été portés au débit du compte 64.314.15, **Service des inhumations**; CHF 660.— ont été facturés aux familles des défunts (compte 64.436, *Inhumation, rbt de tiers*).

65. Défense contre l'incendie

Une seule facture a été honorée : il s'agit de la participation de notre commune versée au SDIS de Broye-Vully (compte 65.352.1, *Participation SDIS Broye-Vully*), qui se monte à CHF 7'777.25.

Le SDIS de Broye-Vully nous a versé CHF 1'365.— de jetons de présences aux divers Conseils (compte 65.439, *Indemnités*) et CHF 1'850.25 en guise de rétrocession sur l'année 2014 (compte 65.452, *Rétrocession SDIS*).

66. Protection civile

Notre Commune a participé à hauteur de CHF 4'494.50 aux frais d'exploitation du centre régional (compte 66.352, *Participation ORPC Broye-Vully*). CHF 442.75 nous ont été rendus à l'issue de l'exercice 2014 (compte 66.452, *PC rétrocession association*).

7 Sécurité sociale

Le montant de la participation de la *Facture sociale* (compte 72.351) se monte à CHF 109'953.—.

Quant aux autres postes de ce chapitre, ils sont toujours aussi coûteux :

- *Service social* (compte 71.351) : CHF 21'798.40;
- *ARAJ* (compte 72.352) : CHF 16'766.70
- *Centre social régional* (compte 72.352.1) : CHF 6'524.10.

Notons au passage qu'à la suite du décompte de l'année 2014, CHF 1'797.15 nous ont été ristournés (compte 72.452, *Ristourne des communes et assoc.*).

8 Services industriels

Nous avons acheté quelque 24'570 m³ d'eau à la Commune de Torny, pour un montant de CHF 36'858.50 (compte 81.312, *Achat d'eau*).

Quant à la vente d'eau, elle a rapporté CHF 30'916.50 (compte 81.435, *Vente d'eau*).

L'*entretien du réseau* (compte 81.314) a coûté CHF 6'464.10 alors que nous avons budgété CHF 20'000.— pour ce poste; citons les principales dépenses :

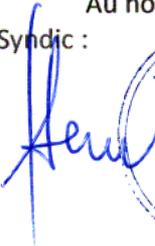
- | | | |
|--|-----|----------|
| • réparation d'un collecteur | CHF | 3'511.80 |
| • réparations de vannes d'eau et de compteurs | CHF | 1'506.50 |
| • inspection du réseau d'eau et service annuel | CHF | 1'107.— |

Les amortissements ordinaires se montent à CHF 16'000.— (81.331.1 *Amortissement*) et à CHF 7'000. (81.331.2 *Amortissement Pré de Prin*).

Conclusions

La Municipalité espère avoir produit, par le présent rapport, une information claire pour une bonne compréhension de la gestion de la Commune. Elle profite de cette occasion pour remercier toutes les personnes qui contribuent au bon fonctionnement de l'administration communale, tous les employés communaux et toutes les personnes qui œuvrent pour la bonne marche de notre Commune.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :   La Secrétaire : 